

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 30 AOÛT 2021 AU CENTRE DES LOISIRS
DE TADOUSSAC, 286 RUE DE LA FALAISE TADOUSSAC**

Sont présents :

M. Charles Breton, maire
M^{me} Jane Chambers Evans, conseillère
M^{me} Linda Dubé, conseillère
M^{me} Mireille Pineault, conseillère
M^{me} Stéphanie Tremblay, conseillère
M. Stéphane Roy, conseiller
M. Guy Therrien, conseiller

Assistent également à la réunion :

M^{me} Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET
MOT DU MAIRE**

La séance débute à 19 h. Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

(Rés. 2021-0260)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac accepte l'ordre du jour avec la correction point 8.2.1 pour 207 rue des Pionniers au lieu de 207 rue des Montagnais

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

(Rés. 2021-0261)

2.1 RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac accepte le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 21 juin 2021. Madame Mireille Pineault informe le conseil ne pas avoir pris connaissance du procès-verbal

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

(Rés. 2021-0262)

2.2 RÉUNION ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac accepte le procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 juillet 2021. Madame Mireille Pineault informe le conseil ne pas avoir pris connaissance du procès-verbal

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

(Rés. 2021-0263) 2.3 RÉUNION ORDINAIRE DU 22 JUILLET 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac accepte le procès-verbal de la réunion ordinaire du 22 juillet 2021. Madame Mireille Pineault informe le conseil ne pas avoir pris connaissance du procès-verbal

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

(Rés. 2021-0264) 2.4 RÉUNION ORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac accepte le procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 juillet 2021. Madame Mireille Pineault informe le conseil ne pas avoir pris connaissance du procès-verbal

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

3. QUESTIONS DU PUBLIC

- Discussion sur le règlement modifiant le règlement 253 relatif au zonage et au cahier de spécifications afin de modifier les usages permis et en prohibant les spectacles, théâtres, boîtes de nuit, cabarets et discothèque dans la zone 09-CH
 - Explications de la procédure de la demande de participation à un référendum
 - Les personnes présentent expliquent leur position par rapport à la demande de modification du règlement, la procédure ainsi que leur incompréhension malgré un bon nombre de signature.
 - Demande aux membres du conseil de repousser l'adoption

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(Rés. 2021-0265) 4.1 MANDAT À LA FQM (PROJET DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA SALLE DES LOISIRS)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

QUE la Municipalité du village de Tadoussac mandate la Fédération Québécoise des Municipalités pour agir comme chargé de projet dans le cadre du projet de construction de la bibliothèque et de la salle des loisirs selon les clauses d'une entente de service avec l'organisation.

QUE le tout soit payé à même les fonds disponibles dans le projet

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 ABROGER LA RÉOLUTION 2019-0338 (TERRAIN DE MADAME YVETTE BOULIANNE) LOT 4 342 838

CONSIDÉRANT le changement de propriétaire à la suite du décès de Madame Yvette boulianne

CONSIDÉRANT que la volonté du propriétaire actuel, Monsieur Robert Archambault de vendre le lot 4 342 838

(Rés. 2021-0266)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

QUE la Municipalité du village de Tadoussac abroge la résolution 2019-0338 (Terrain de Madame Yvette Boulianne (lot 4 342 838) et procède à l'adoption d'une résolution pour effectuer la transaction avec le nouveau propriétaire Monsieur Robert Archambault

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Rés. 2021-0267)

4.3 ACQUISITION DU LOT 4 342 838 (PROJET DE MISE AUX NORMES DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES-AUTORISATION

CONSIDÉRANT que la résolution 2019-0338 est abrogé et remplacé par celle-ci

CONSIDÉRANT Que le propriétaire actuel du lot 4 342 838 a accepté l'offre d'achat d'un montant de 80 000\$ déposé par la municipalité du village de Tadoussac pour acquérir ce terrain dans le cadre du projet du traitement des eaux usées à Tadoussac.

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

QUE la Municipalité du village de Tadoussac mandate la directrice générale à préparer tous les documents relatifs au dossier d'acquisition du terrain lot 4 342 838 pour un montant de 80 000\$ (promesse d'achat et règlement d'emprunt)

QUE l'acquisition de ce terrain soit conditionnelle à l'obtention du financement (règlement d'emprunt)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Rés. 2021-0268)

5. GESTION FINANCIÈRE

5.1 COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Jane Chambers Evans

QUE les comptes à payer soient approuvés pour :

Village de Tadoussac : chèques numéro 15333 à 15452

Quai de Tadoussac : 352 à 358

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.1 TRANSFERT DE FONDS (SURPLUS NON AFFECTÉ)

CONSIDÉRANT que la municipalité du village de Tadoussac à procéder à l'acquisition d'équipement non prévu dans son budget 2021 (trois parcomètres/ borne fontaine/ affichage pour la politique sur le stationnement etc.)

IL EST PROPOSÉ PAR Mireille Pineault

(Rés. 2021-0269)

QUE le conseil accepte un transfert de 50 000\$ du fond non affecté 2020 vers le fond d'opération 2021 pour ainsi couvrir ces dépenses non prévues dans le budget 2021

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2 PAIEMENT DE FACTURES

(Rés. 2021-0270)

5.2.1 CAIN LAMARRE – MICROBRASSERIE DE TADOUSSAC

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac autorise le paiement de la facture n° 10-141340 à la firme Cain Lamarre concernant le dossier de la Micro-Brasserie au montant de 3 895.46 plus taxes.

QUE le tout soit payé dans les services professionnels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 INFRASTRUCTURE ET TRAVAUX PUBLICS

(Rés. 2021-0271)

6.1 INSTALLATION D'UNE BORNE FONTAINE

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

QUE la Municipalité du village de Tadoussac accepte le paiement de la facture de la compagnie BCM LTEE au montant de 4131.76\$ plus taxe pour l'achat d'une borne fontaine pour la rue des Récollets.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Rés. 2021-0272)

6.2 ACQUISITION DU MATÉRIEL (POLITIQUE DE STATIONNEMENT)

IL EST PROPOSÉ PAR Jane Chambers Evans

QUE la Municipalité du village de Tadoussac accepte le paiement de des factures

QUE le tout soit payé à même le budget d'opération

Home Hardware (facture 137620-1) 1269.95\$ plus taxe et (facture 138585-1) 979.96\$ plus taxe

Art lettrage Arlen Gauthier

Facture 607589 : 1863.00\$

Facture 607588 : 1847.00\$

Facture 23 : 534.00\$

Facture 24 : 55.00\$

Facture 38 : 375.00\$

Cain Lamarre

Facture 10-141311 : 1364.19\$ plus taxe

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 ACQUISITION DE TROIS BORNES DE PAIEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2021-0273)

QUE la Municipalité du village de Tadoussac accepte le paiement de de la facture Parcomètres Mac Kay pour l'acquisition de trois bornes de paiement au montant de 20 970\$ plus taxe.

QUE le tout soit payé à même le budget d'opération

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3 ACQUISITION D'UN ABRI HIVERNAL (SQ)

(Rés. 2021-0274)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay **QUE** la Municipalité du village de Tadoussac autorise l'acquisition d'un abri hivernal pour le bâtiment de la Sureté du Québec (bailleur) au montant de 1830.00\$ plus taxe. Que le tout soit payé à même le surplus non affecté de 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

7.1 ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 253 RELATIF AU ZONAGE ET AU CAHIER DES SPÉCIFICATIONS AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS ET EN PROHIBANT LES SPECTACLES, THÉÂTRES, BOÎTES DE NUIT, CABARETS ET DISCOTHÈQUES DANS LA ZONE 09-CH

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2021-0275)

QUE la Municipalité du village de Tadoussac reporte ce dossier à une réunion ultérieure

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2 DOSSIER CCU

7.2.1 207 rue des Pionniers, Tadoussac

Demande pour peindre le bâtiment principal, travaux de restauration et d'amélioration de la partie arrière du bâtiment. Renforcer la structure sans modifier les ouvertures. Refaire le revêtement extérieur comme celui existant. Réparation de la galerie.

Le CCU recommande d'accepter la demande tel que déposé

(Rés. 2021-0276)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

QUE la Municipalité du village de Tadoussac accepte la demande tel que la recommandation du CCU

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2.2 273 rue Pierre de Chauvin, Tadoussac

Demande pour changer le revêtement extérieur du bâtiment principal (revêtement en vinyle)

Le CCU recommande d'accepter la demande tel que déposé

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2021-0277)

QUE la Municipalité du village de Tadoussac accepte la demande tel que la recommandation du CCU

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2.3 261 rue des Montagnais

Demande de démolition complète et reconstruction d'un bâtiment principal

La CCU accepte que le propriétaire du bâtiment érigé au 261 rue des Montagnais situé dans la zone 16H patrimoniale et non identifié comme bâtiment patrimonial, puisse soumettre une demande de permis de démolition pour analyse selon les règlements d'urbanisme en vigueur ainsi que les obligations du règlement RCI sur les zones de glissements de terrain et d'érosion des berges de la MRC de la Haute Côte Nord.

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2021-0278)

QUE la Municipalité du village de Tadoussac accepte la demande tel que la recommandation du CCU.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 RESSOURCES HUMAINES

8.2 CONTRAT DE TRAVAIL (PIERRE RODRIGUE)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2021-0279)

QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise la directrice générale à signer tous les documents relatifs au renouvellement du contrat de M. Pierre Rodrigue pour une durée d'un an

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 MANDAT FIRME POUR EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2021-0280)

QUE la municipalité du village de Tadoussac mandate la firme Progestion pour soutenir la direction générale dans le processus d'embauche pour combler les postes au sein de son organisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.4 EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2021-0281)

QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise l'embauche de Monsieur Jean Luc Nadeau au poste de préposé à l'entretien ménager.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 CORRESPONDANCES

9.2 DEMANDE DE COMMANDITE (PARCOURS DU BOEU

IL EST PROPOSÉ PAR Jane Chambers Evan

(Rés. 2021-0282)

QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise un montant de 100\$ pour la demande de commandite pour l'évènement du Parcours du Boeu

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.3 DÉPÔT DE LA LETTRE DE L'AUBERGE DE LA MERVEILLEUSE

9.4 DÉPÔT DE LA LETTRE DU RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA SQ (AVENANT 1)

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

11 VARIA

Remerciement du conseil municipal auprès de l'entreprise AML pour offrir à nos jeunes du primaire, une croisière aux baleines en début d'année scolaire.

12 FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2021-0283)

QUE la réunion soit levée à 20h40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Charles Breton,
Maire

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée Marie-Claude Guérin, directrice générale, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Marie-Claude Guérin, directrice générale

Je, Charles Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.